



Compte rendu de la REUNION INTERMEDIAIRE DES ASSOCIATIONS du Vendredi 18 octobre 2013

- **Associations représentées**

Association de défense de Bédoin Ventoux : Irène Rippert, Mireille Ruat

ACE : Jacques Paget

Sorgues Vertes : Nicole Bernard

Puyvert : Michel Marcelet

ASSEM : Jean-Paul BONNEAU

CINEA : Jean-Pierre Giraud

Nesque propre : Marie Paule Alexis, Albin Augé, Jean-Pierre Saussac + des adhérents pernois

ADECAR : Agnès Boutonnet

Idées Jonquières : Micheline et Pierre Verger

Vonconces Environnement : Joëlle Bauer, Yves Martinez

Comité Ecologique de Carpentras : Denis Lacaille

Association de défense de Mornas et du massif d'Uchaux : Pierre Vaque

Association Synd Colotis St Philippe Pernes : BECHEROI André et Bernard

Cité des sorgues : Anne Marie Billotet

ADEO : Thierry et Michèle Joumard

Comité écologique Comtat Ventoux : Didier Saintomer

Soit 16 associations représentées

- Associations excusées :

AVEC (Roger Castellani)

Garrigues de Mazan et de la Lègue de Carpentras (Annie Caizergue)

Lubéron Nature

Bien vivre aux garrigues (Alain Lebret)

Jean-Michel Bostetter,

Chevaliers de l'Onde (Jean Ronze)

CEN PACA (Florence Ménétrier)

- **Présents**

Julien Godefroy, salarié chargé d'éducation à l'environnement, FNE Vaucluse

Christine Bello, emploi civique chargée du baromètre du développement durable et du site informatique

Adresse : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : fnevauclyse@gmail.com site : <http://fne-vauclyse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

N° siret : 38871892600024-APE : 913 E

France Nature Environnement 84

- **Projection du film sur le réchauffement climatique**

Travail réalisé par Julien avec les élèves de CM2 de l'école de la Roseraie.

La salle a salué et applaudi ce travail, la qualité du film, son aspect didactique qui mériterait d'être exploité avec d'autres diffusions et/ou projections.

- **Attentes des adhérents**

Les associations avaient été invitées au préalable à exprimer leurs attentes de la fédération départementale. Les retours ont été faibles. Seul Jean-Pierre Saussac s'est manifesté. Nicole Bernard s'en étonne.

Certains indiquent qu'ils n'avaient pas compris qu'il fallait envoyer les questions.

Joëlle Bauer exprime que son souci principal aujourd'hui concerne les agréments. Pierre Verger évoque les problématiques de pollutions des eaux.

- **Agréments**

1ère vague d'agréments : Lubéron Nature, FNE 84, Chasseurs et pêcheurs.

Voconces environnement : avis défavorable de la DREAL, association jugée trop locale. Activités qualifiées « d'animations », plus que de défense de l'environnement : se finance par un vide grenier. Ce point sera défendu par FNE 84, comme activité s'apparentant à du recyclage. FNE 84 défendra ce dossier auprès de Mme Beaumont de la préfecture. Joëlle prévoit un recours en cas de nouvel avis défavorable.

Elle déplore cependant que les agréments ne servent pas à grand-chose dans la mesure où les subventions de la région (qui a la compétence environnement), sont données aux structures régionales. C'est une difficulté rencontrée par FNE 84.

AVEC : avis défavorable de la DREAL ; FNE84 va intervenir pour justifier le renouvellement d'agrément de cette importante association cavaillonnaise

Grand bois, Roussillon environnement, Beaulieu : avis défavorables, ne seront pas repêchés.

ADEO : avis défavorable, fait un recours.

Enerpol, Soleil vert : n'ont pas demandé de renouvellement d'agrément.

Volubilis : demande un agrément national

Chevaliers de l'onde : refont un dossier en vue d'un agrément départemental et non régional comme ils le souhaitaient.



NB s'engage à défendre les dossiers de Voconces Environnement et AVEC, et précise que la DREAL regarde la présence des associations dans les commissions. Si l'agrément au titre de la défense de l'environnement n'est pas validé, reste celui au titre du code de l'urbanisme à tenter. Pour ester en justice l'association doit avoir plus de 3 ans.

- **Intervention de Jean-Pierre SAUSSAC sur les STEP :**

Des volumes importants d'eaux usées de STEP n'utilisant pas de systèmes électriques sont déversées dans les rivières, Un arrêté ministériel de 2007 rend la réglementation non contraignante. JPS fait un dossier pour le député Aubert. Selon lui, la réglementation des STEP est anticonstitutionnelle, et contraire à la loi sur l'eau.

Pour les communes, il existe des problèmes liés aux orages et aux coupures d'électricité. Depuis 1970, le réseau eaux usées et le réseau pluvial sont théoriquement séparés. Les différentes entités opérant dans la gestion de ces réseaux se renvoient les responsabilités des mauvais fonctionnements.

Les documents de l'Agence de l'eau relatifs à l'état des eaux dans le département vont être largement communiqués.

- **En Vaucluse, je réduis mes déchets**

Julien a suivi une 60aine de familles dont la moitié a abandonné. Ce qui fait 30familles sur 300 contactées. La moitié a abandonné le tri.

Selon Julien, le tri a du mal à s'imposer à cause d'un manque d'uniformité des critères de tri.

Un critère de réussite est le portage par la Mairie (Entraigues).

Bâches et plastiques agricoles : la filière existe mais n'est pas connue, entre autre des mairies.

Plan déchet départemental : Sita Méditerranée et Delta déchets ont demandé des capacités d'enfouissement supérieures. Le préfet demande au CG d'inclure les souhaits de Sita et Delta déchets dans le plan départemental des déchets ménagers

- **Intervention d'Agnès BOUTONNET sur le projet de gazoduc ERIDAN**

Intervention informative sur les caractéristiques du projet, qui bien que d'envergure nationale et de nature très impactante est peu connu de l'assemblée.

Position de L'ADECAR et de FNE 84 sur la dangerosité pour les populations.

Démarches effectuées en 2013.

L'enquête publique se déroule sur 4 départements (13, 26,30,84) jusqu'à la fin du mois